

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 16

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_120 : FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE 2025/01

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

La présente Décision Modificative 2025/01 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Aéroport d'Aurillac Agglomération.

Ainsi, en ce qui concerne le Budget Principal, il est proposé diverses inscriptions sur la section d'investissement.

Le Conseil Départemental a demandé le remboursement de l'avance de trésorerie faite pour les impayés d'Abeil. Cette avance était liée au crédit-bail initial qui devait prendre fin en 2024. Les impayés étant désormais intégrés dans l'échéancier en place, l'avance de trésorerie du Conseil Départemental n'est plus justifiée.

Un redéploiement de crédit est nécessaire depuis le compte des subventions liées aux mobilités durables afin de financer une étude pour le covoiturage.

Les projets des communes relatifs au fonds de soutien au développement territorial vont au-delà des crédits prévus pour l'année 2025 tout en restant dans l'enveloppe globale dédiée à cette opération. Les crédits complémentaires inscrits viendront en déduction du solde restant pour 2026. Les travaux de réfection électrique et de plomberie sur l'aire d'accueil des gens du voyage des Dinandiers nécessitent un engagement financier de l'enveloppe globale dès 2025 ainsi qu'un montant complémentaire qui est compensé par l'annulation d'achats de véhicules sur le budget principal en 2025.

Le projet de réaménagement des locaux administratifs a été arrêté par le Bureau Communautaire. Ce projet est chiffré à 110 000 € pour les travaux liés essentiellement à des recloisements et à 248 000 € pour la réfection du chauffage de l'Immeuble des Carmes.

L'ensemble de ces opérations nécessite l'inscription d'un recours à l'emprunt complémentaire à hauteur de 890 000 € dont 550 000 € correspondent à une anticipation de 2026.

Sur la section de fonctionnement de ce même budget, des crédits complémentaires doivent être inscrits pour la location des bureaux au Village d'Entreprises pour 6 mois supplémentaires en attendant la réalisation des travaux d'aménagement des bureaux administratifs au 3^e étage de l'Immeuble des Carmes.

De plus, les travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage des Dinandiers impliquent un déménagement sur l'aire événementielle de la Ponétie pour laquelle des structures modulaires doivent être louées à vocation de sanitaires. Un gardiennage est également nécessaire durant les phases d'installation et de retrait de ces structures modulaires. Ces coûts ont été évalués à 54 000 €.

Quatre nouvelles subventions à verser aux associations doivent être identifiées dans le budget. La première vise à soutenir l'organisation de la 5^{ème} édition des « Rencontres d'Aurillac » par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cantal, la seconde concerne l'organisation des Virades de l'Espoir, la troisième concerne l'organisation du 23^{ème} tour cycliste du Cantal des U17 et enfin la dernière est octroyée pour l'organisation du congrès 2025 Ruralitic.

Le titre émis sur l'exercice 2023 pour les pénalités liées à des manquements de l'entreprise VAGO (gestion des aires d'accueil) doit être annulé et réémis pour le même montant (pour des raisons techniques).

En ce qui concerne le Budget Annexe de l'Eau, un transfert de crédit au sein d'un même chapitre est opéré afin de permettre l'achat d'un matériel de nettoyage de réservoir.

En ce qui concerne le Budget Annexe de l'Assainissement, des crédits d'investissement sont inscrits à la fois en dépenses et en recettes pour ajuster les opérations sous mandat suite à la signature des conventions de maîtrise d'ouvrage unique, notamment pour la réhabilitation des réseaux à Saint-Jean-de-Dône, la rue des Rosiers à Crandelles et la 2^{ème} tranche de travaux à Saint-Julien-de-Jordanne.

Et pour conclure, sur le Budget Annexe de l'Aéroport, le remplacement du portique de sécurité est indispensable. Les crédits nécessaires ont été repris sur la ligne des dépenses imprévues.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

60 pour

5 abstentions

- d'adopter la Décision Modificative 2025/01 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Aéroport d'Aurillac Agglomération, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Sébastien PRAT.